

**2019 DEVE 143** Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux jardins partagés - Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, la protection et la valorisation de la biodiversité est essentielle à notre avenir collectif. C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée dans un plan d'actions ambitieux et pragmatique. A ce titre, le nouveau Plan Biodiversité de Paris, adopté en 2018, renforce les engagements de la Ville et prévoit, notamment son action 28 de « développer des plans d'action spécifique pour les espèces protégées et/ou menacées », de recréer un milieu favorable aux espèces sauvages dont les chauves-souris (Pipistrelles communes) font partie, et de contribuer à leur retour et leur maintien dans la capitale.

Une des causes de la fragilisation des colonies de chauves-souris est la perte d'habitats. L'installation de nichoirs permet donc de remédier à la disparition des refuges de jour qui sont des abris où se regroupent les chauves-souris durant la journée, d'avril à octobre.

Pour être efficaces, ces nichoirs doivent être positionnés à au moins 3 mètres du sol au moins et de préférence sur un bâtiment ou un poteau, pour éviter les risques de prédation. Ces abris doivent être placés à proximité d'espaces verts (parcs, jardins, arbres d'alignement, haies), de zones humides abritées que les chauves-souris affectionnent comme zone de chasse des insectes volants, notamment les moustiques.

Je vous propose qu'un appel à manifestation d'intérêt soit lancé auprès des copropriétés, bailleurs sociaux et jardins partagés volontaires qui respectent ces critères pour accueillir des abris à chauves-souris, qui seront fournis gratuitement par la Ville de Paris.

Les abris à chauves-souris seront fabriqués sur commande par une entreprise d'insertion sociale et vendus à la Ville selon le même principe que l'appel à manifestation d'intérêt que votre assemblée m'avait autorisée à lancer à l'automne 2017 pour les nichoirs à moineaux et les hôtels à insectes.

La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement passera en procédure adaptée un marché de fournitures à bons de commande afin de pouvoir fournir au fur et à mesure les demandeurs d'abris. Le prix de chaque nichoir est estimé à 19,60€ HT. Cinquante abris seront commandés en amont pour les premières livraisons.

Chaque nichoir sera livré accompagné d'un manuel pratique précisant l'orientation, la hauteur, ainsi que la période d'installation et les conseils de nettoyage, que le demandeur s'engagera à respecter au moment de la récupération du matériel par la signature d'une lettre d'engagement. Les nichoirs de ce type seront installés sur des bâtiments municipaux, chez les bailleurs sociaux, les copropriétés et dans les espaces verts municipaux ou les jardins partagés.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver l'appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux jardins partagés, cette fourniture étant assimilable à une subvention en nature. Cette dépense sera imputée au projet Tout Paris du budget participatif 2016 intitulé « + de nature en ville » sous réserve de disponibilité des crédits.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2019 DEVE 143** Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux jardins partagés - Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date des 30 septembre, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux jardins partagés ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>e</sup> Commission et Madame Pauline VÉRON au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux jardins partagés qui en feront la demande, cette distribution gratuite étant assimilable à une subvention en nature.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, au titre du projet Tout Paris issu du Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».